

# Plan de déconfinement

## Le Solilab

**Applicable à partir du 15/05/2020**

*Dernière mise à jour le 11/05/2020*



---

*Dans une logique de déconfinement progressif au Solilab, nous vous partageons les nouvelles mesures qui s'imposent. Elles reposent en grande partie sur les mesures contenues dans le plan national de déconfinement édité par le ministère du travail (MAJ du 3/05/2020) et sur les contenus de la SSTRN. Merci de faire circuler cette note à vos collaborateurs et usagers, et de faire connaître les nouvelles règles à vos visiteurs.*

Ecossimo, coopérative de gestion et d'animation du Solilab est responsable du dimensionnement et du portage du protocole, ainsi que de son application dans les espaces communs. A l'intérieur des espaces privatifs que vous louez, chaque structure locataire est responsable de ses actes et process. Enfin, pour chaque poste de travail, c'est l'employeur qui est responsable des consignes, des mesures, et de leur respect.

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail, la démarche de déconfinement mise en place dans chaque entreprise et établissement doit conduire, par ordre de priorité :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Merci à toutes et à tous pour votre concours



# 1. Gestes barrière et mesures d'hygiène nouvelles

## a. Lavage régulier des mains

Il est demandé à chaque personne qui arrive au Solilab de se diriger vers un point d'eau et de se laver soigneusement les mains au savon ou si impossible utiliser correctement un Soluté Hydro-Alcoolique (SHA). Il est demandé ensuite de se laver les mains toutes les heures.

## b. Port du masque

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, le masque « grand public » est un complément des gestes barrières mais ne peut se substituer au respect des différentes mesures dont les règles de distanciation physique. Avant de réfléchir au port de masque, toutes les solutions techniques et organisationnelles de protection collective permettant d'éviter ou de réduire les risques doivent être étudiées. Si malgré la mise en place de l'ensemble des mesures précédentes, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes (clients, collègues, prestataires, etc.) ne peut être garanti, le port d'un masque devient obligatoire.

Aussi, le port du masque sera de rigueur dans tous les espaces communs du Solilab ne permettant pas de respecter la distanciation de 1m tout autour de chaque personne, ou 4m<sup>2</sup>.

Lorsque les gestes barrières peuvent être respectés, le port généralisé du masque est une possibilité, et non une obligation.

## c. Autres gestes barrière et mesures de distanciation

Les actions de prévention générale demeurent plus encore d'actualité dans le contexte de reprise progressive d'activité. Elles s'appliquent à tous quelles que soient les situations, à savoir :

- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque personne)
- Se laver soigneusement les mains au savon toutes les heures ou si impossible utiliser correctement un Soluté Hydro-Alcoolique (SHA),
- Ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle directement après emploi
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection

Par ailleurs dans la perspective du déconfinement, le gouvernement invite à respecter les mesures de prévention suivantes en :

- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15). SOS médecins (24h/24) : 3624 (0,118€/min depuis un poste fixe) ou 01 47 07 77 77



- Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

## 2. L'accueil du public

### a. Accueil général au Solilab

L'accueil physique est suspendu. Nous assurons un accueil téléphonique uniquement au 02.40.89.33.69, de 9h à 12h30.

### b. Accueillir du public dans vos / nos espaces de travail

L'accueil étant uniquement téléphonique, nous vous invitons à accueillir vous-mêmes vos visiteurs et clients et à indiquer le plus clairement possible le cheminement à suivre pour vous trouver. Vous êtes invités à faire respecter ce plan de déconfinement à l'ensemble de vos visiteurs, ils sont sous votre responsabilité dans vos espaces privatifs et doivent suivre nos consignes dans les espaces communs.

## 3. Espaces de travail

### a. Bureaux privatifs

Les bureaux privatifs sont de nouveau accessibles aux colocataires et à leurs visiteurs. Il appartient à chaque locataire d'assurer l'hygiène de sa poignée de porte et de l'intérieur de son bureau.

### b. Espaces de stockage

Les espaces de stockage sont de nouveau accessibles aux colocataires. Il appartient à chaque locataire d'en assurer la bonne hygiène. Les boîtiers à codes du portail principal et de la porte du stockage seront désinfectés matin et soir, de même que les points de contacts des deux portails véhicules. Les claviers numériques de l'alarme seront désinfectés matin et soir également.

Attention, voir point 4.c concernant les accès véhicules réduits le jeudi en fin de journée.

### c. Espaces de co-working

Les espaces de co-working sont de nouveau accessibles aux colocataires de ces espaces. Il faudra veiller à :

- Laisser la porte ouverte du matin au soir. Dans le cas où il faudrait fermer l'espace à clé le midi, celui ou celle qui sera amené à ouvrir ou fermer veillera à se laver les mains avant et après manipulation de la poignée, sauf s'il arrive à le faire avec le coude.
- Pour les espaces de travail nomades : respecter la nouvelle implantation des espaces de travail, qui a été revue afin d'espacer au maximum les plans de travail : règles de distanciation sociale = 4m<sup>2</sup> minimum par personne, ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les



directions). Les deux plateaux d'open space pouvant être utilisés de manière indifférenciée pour les colocataires du co-working, nous vous demandons de vous répartir au mieux entre les deux zones.

- Pour les espaces de travail fixes : la distance d'un mètre est respectée au vu des dimensions des bureaux. Toutefois, si vous préférez allonger les distances, il est conseillé de désolidariser les deux bureaux qui se font face en enlevant les vis papillon. Merci de conserver pour plus tard tous les éléments de visserie. Chaque co-workeur en poste fixe est responsable de la désinfection de son poste de travail.
- Nettoyage des espaces. Ecosystem étant garant de la bonne hygiène de ces espaces communs, voici ce qui est prévu, chaque matin avant 9h30 :
  - Pour les postes nomades uniquement : désinfection des plans de travail et des accoudoirs de chaises
  - Pour les espaces communs : désinfection des surfaces pouvant être contaminées (poignées de portes et interrupteurs).
  - La porte de la salle de réunion et la pépinière reste ouverte en permanence. A la fin de chaque utilisation de cette salle de réunion, il est demandé aux utilisateurs de nettoyer le plan de travail et l'interrupteur.
- Aération. Il sera demandé aux co-workeurs d'aérer au maximum les espaces de travail. Une aération régulière de 15 minutes trois fois par jour est recommandée.
- Tisanerie. Nous recommandons aux co-workeurs de ne pas utiliser les cafetières, bouilloires et ustensiles. Ils ne seront pas nettoyés par nos soins et comportent trop de points de contact. Nous vous conseillons d'apporter vos propres thermos et contenants.
- Dans la cuisine des Ecosolies, au niveau des toilettes RDC porte verte, le frigo commun sera utilisable mais pas désinfecté. Nous vous conseillons de conserver votre repas dans une glacière personnelle. Cet espace sera continuellement ouvert pour l'accès à l'eau.

#### **d. Accès aux salles de réunion**

Les salles de réunion sont de nouveau accessibles aux colocataires du Solilab et leurs visiteurs uniquement. Les locations extérieures ne sont pas encore possibles. Les réunions se feront à 10 personnes en simultané maximum. Les jauges des salles seront diminuées afin de permettre de respecter les distances.

Salle	nouvelle jauge maximale
Cabine	1
Bocal	2
Salle de la pépinière	4
Salle 21	5
Salle 27	6
Salle 28	6
Salle 30	7
Salle 42	7
Salle 93	10

Les portes des salles de réunion doivent impérativement rester ouvertes en permanence. Seule la salle 93 demeure fermée et est ouverte sur demande.



L'accès aux salles de réunion est réduit jusqu'à nouvel ordre. Elles sont accessibles de 9h30 à 22h, uniquement du lundi au vendredi.

#### Entretien des salles :

Les salles de réunion seront désinfectées chaque matin : poignées, interrupteurs et tables ; avant 9h30.

Dès que c'est possible, nous vous demandons d'ouvrir les fenêtres des salles de réunion.

Nous vous demandons aussi d'allumer et d'éteindre les vidéos projecteurs et les lumières à l'aide d'un stylo. Du gel hydro alcoolique sera à disposition dans chaque salle de réunion et nous vous demandons de vous en appliquer à chaque entrée et sortie de la salle.

**Nous nous vous demandons enfin de désinfecter votre plan de travail après utilisation. Vous trouverez l'ensemble du matériel de désinfection sur place.**

En complément, les poignées et les interrupteurs des salles de réunion seront désinfectés matin et soir par Ecosystem.

## 4. Espaces de commerce

### **a. Le magasin collectif Envie / Le Relais**

Les magasins étant autorisés à rouvrir au 11 mai 2020, le magasin du Solilab rouvre le 12/05/2020.

Les responsables des deux enseignes que sont Le Relais Atlantique et Envie 44 doivent mettre en place en commun des mesures de protections des clients et des personnels. Il sera affiché sur la porte d'entrée du Magasin.

### **b. Le marché paysan de l'île**

Le Marché Paysan de l'île est pour le moment suspendu. Il n'est pas envisagé de rouvrir le marché avant le mois de septembre 2020.

### **c. Drive kiosque paysan**

Chaque jeudi, la halle du Solilab sera utilisée pour accueillir les clients du drive paysan. Cette solution innovante pour faire ses achats de produits paysans sera en place au Solilab jusqu'au jeudi 9 juillet.

**Il est demandé aux usagers du Solilab d'éviter toute circulation en véhicule dans l'enceinte du Solilab les jeudis, de 16h30 à 20h30. Des véhicules étant susceptibles de circuler dans des espaces non habituels pendant ce créneau, merci d'être vigilant.**

- Commandes et paiement en ligne : du vendredi 16h au lundi 14h.
- Retrait au drive du Solilab : le jeudi suivant de 17 h à 20 h (selon le créneau horaire choisi), 8 rue Saint-Domingue à Nantes.
- Toutes les infos sur : <https://drive.kiosquepaysan.fr>



## 5. Événementiel

### a. Tenue d'événements au Solilab

Tout regroupement de personnes au-delà de 10 individus est aujourd'hui interdit.

Les organisateurs d'événements sont invités à nous faire part de leur souhait de maintenir les options prises et de les lever au plus vite en cas d'annulation confirmée. Nos conditions générales de vente demeurent la référence.

### b. Location de salles

La location de salles est pour le moment réservée à nos colocataires et leurs visiteurs uniquement. Les locations extérieures ne sont pas encore possibles.

Pour les colocataires du Solilab, voir point 3.d

## 6. Cantine

### a. Venue des restaurateurs

La venue de nos restaurateurs partenaires est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

### b. Réfectoire

Les portes de la cantine demeurent ouvertes en permanence. Elles seront ouvertes chaque matin et fermées chaque soir, et désinfectées à ces occasions.

Dans le réfectoire commun, nous supprimons jusqu'à nouvel ordre, l'usage de :

- couverts partagés
- micro-ondes
- machine à café
- fontaine à eau
- lave-vaisselle
- frigo partagé
- torchons et machine à laver

Des pains de savons seront installés dans la cantine afin de pouvoir vous y laver les mains avant et après utilisation des robinets, que nous vous invitons à fermer et à ouvrir avec le coude. Du gel hydro alcoolique y sera aussi disponible.

Un seul espace repas est fléché et désinfecté chaque matin. Cet espace est situé dans la halle. Il est composé d'ilots de tables. Nous vous demandons de ne pas dépasser 8 personnes par ilot 8. Ces installations permettront de conserver une distance d'un mètre entre chaque personne.

Un plan de circulation est également mis en place dans la cantine. Ainsi :

- l'entrée se fera exclusivement par la porte à double battant donnant sur le magasin
- la sortie se fera exclusivement par la porte donnant sur les bureaux côté portes rouge et violette.

Cet espace repas est réservé aux colocataires du Solilab.

Les espaces repas à l'extérieur ne seront pas désinfectés, nous vous invitons donc à ne pas les utiliser.



Nous vous conseillons d'apporter votre propre glacière pour conserver vos repas et de venir avec vos couverts, verre, assiettes, thermos etc. à usage personnel.

Comme cela se fait habituellement de manière assez naturelle, il faudra veiller à échelonner la prise des repas entre 12h et 14h. Il nous semble peu réaliste de réaliser un planning de prise de repas, mais plutôt de faire appel au bon sens.

## 7. Les parties communes

### a. Portes, boîtiers à codes, claviers, rampes

L'ensemble des portes des espaces communs du Solilab sera maintenu ouvert en permanence, de 9h30 à 17h00. En dehors de ces horaires, celui ou celle qui manipule la porte doit être avertie que sa désinfection n'est pas assurée. Les portes concernées sont les suivantes :

- Cantine
- Accès aux blocs sanitaires
- Portes de couleur RDC + étages : verte, jaune, bleue, violette, rouge
- Portes des salles de réunion
- Portes des co-working
- Portes des espaces reprographie
- Local poubelle

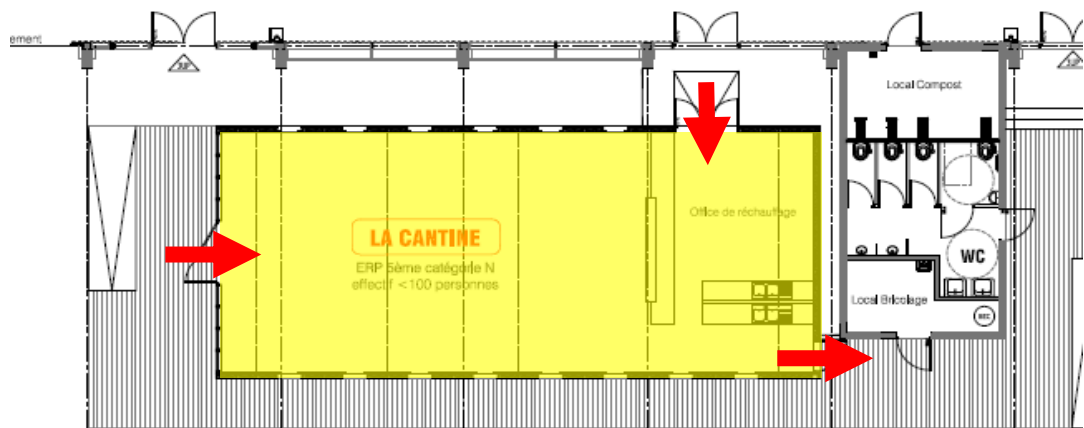
Chaque matin et chaque soir, lorsque les portes seront ouvertes puis fermées par l'équipe Ecosystem, elles seront désinfectées au passage. Les boîtiers à codes du portail principal et de la porte du stockage seront désinfectés matin et soir, de même que les points de contacts des deux portails véhicules. Les claviers numériques de l'alarme seront désinfectés matin et soir également. Idem, les rampes d'escalier seront désinfectées chaque matin avant 9h30.

Les portes métalliques de la halle donnant sur le bâtiment voisin « le Karting » devront être maintenues verrouillées en permanence, ainsi que la porte d'accès au parking côté « bocal ».

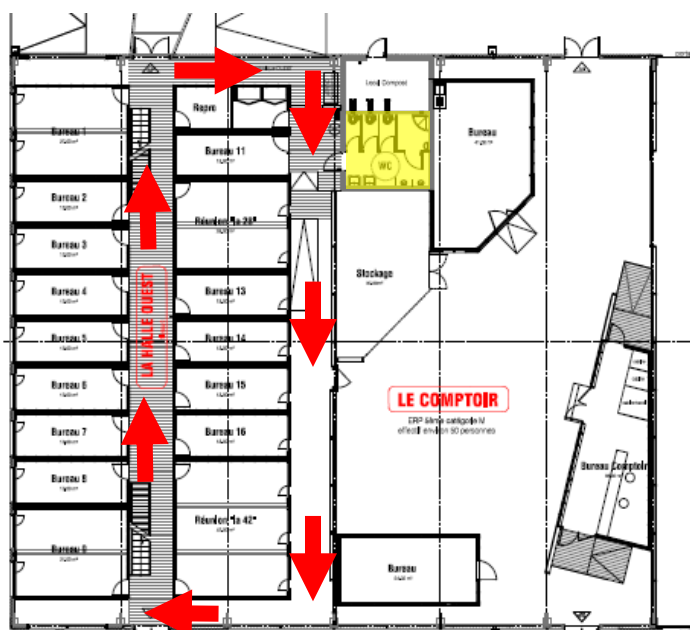
### b. Sens de circulation

Des sens de circulation seront mis en place dans les zones suivantes :

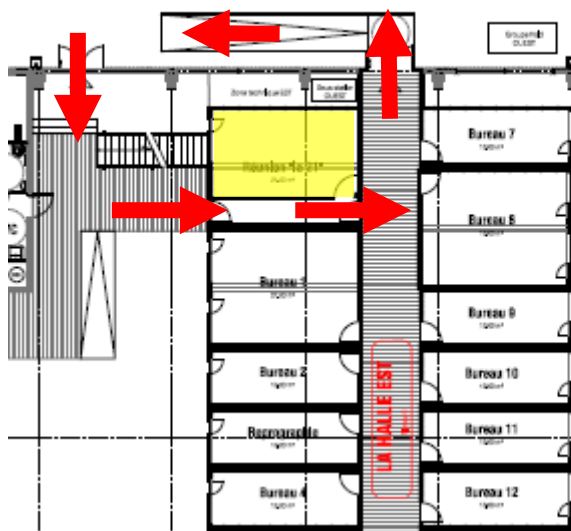
- Accès à la cantine :



- Accès aux toilettes porte jaune :



- Accès à la salle de réunion 21 :



### c. Toilettes

Les toilettes seront désinfectées et nettoyées 2 fois par jour, contre une fois auparavant. La prestation sera réalisée le matin et en début d'après-midi. Les poignées de portes seront bien entendu désinfectées à cette occasion. Dans les 3 blocs sanitaires, vous pourrez trouver du savon.

Un sens de circulation sera mis en place au niveau de l'accès au bloc sanitaire porte jaune : un sens pour accéder au bloc et un sens pour le quitter.



#### **d. Tables de réunions informelles, RDC et étage porte verte**

Les tables de réunions informelles situées au RDC et à l'étage de la porte verte seront désinfectées chaque matin avant 9h30.

#### **e. Ascenseur**

Les boutons de commande de l'ascenseur seront désinfectés chaque matin avant 9h30. Une personne maximum dans l'ascenseur.

#### **f. Espaces extérieurs**

Les équipements extérieurs ne seront pas désinfectés.

#### **g. Local poubelle**

La porte du local poubelle doit rester fermée en permanence. C'est un espace à risque et nous vous demandons de vous laver les mains avant et après y avoir accédé.

### **8. Les services de conciergerie d'entreprise**

#### **a. Copieurs mutualisés**

C'est un endroit à risque. Du gel hydro alcoolique sera disponible au niveau de chaque copieur. Il est crucial de vous nettoyer les mains avant et après chaque contact avec le copieur.

#### **b. Vélos de service**

Les vélos de service partagés sont indisponibles jusqu'à nouvel ordre.

#### **c. Boite aux lettres et livraisons**

Les boites aux lettres sont accessibles pour la factrice et les livraisons sont assurées directement chez le destinataire. La personne EcoSSIMO présente sur place peut prendre en charge les colis non remis à leurs destinataires. Une procédure sera affichée sur la porte pour les livreurs, qui devront composer le numéro d'astreinte pour déposer leur colis dans un espace sécurisé et dédié. Suite à cette dépose, le destinataire du colis sera informé de sa prise en charge et invité à venir le récupérer rapidement.

#### **d. Service de levée de courrier**

Le service reprend comme d'habitude à partir du mardi 12/05/2020.

#### **e. Bien-être**

- Praticiens bien être en bureaux : les praticiens bien être sont autorisés à reprendre leurs activités et rendez-vous de consultation. CF point 7.b du présent document.
- Coiffeuse à vélo et réparateur de cycles : la coiffeuse à vélo Aurel B et R'Vélo reprendront leurs activités au Solilab, dans la halle, selon les modalités indiquées au point 2.b du présent document.

#### **f. Fontaines à eau, machine à café, machine à boissons et friandises**

L'ensemble de ces équipements sont condamnés jusqu'à nouvel ordre car ils ne pourront pas être désinfectés au quotidien et représentent des points importants de contact. Nous vous conseillons de ramener vos encas, bouteilles et thermos personnels.



**g. Frigos partagés**

Les frigos partagés ne pourront pas être désinfectés au quotidien et représentent des points importants de contact. Nous vous recommandons donc de ne pas les utiliser et de vous munir de vos glacières personnelles

**h. Composteur mutualisé**

Le composteur est de nouveau utilisable. La fourche de brassage est réservée au régisseur du lieu.

**i. Prêt de matériel, armoires de ménage mutualisées, bibliothèque**

L'ensemble de ces services est inutilisable jusqu'à nouvel ordre.

**j. Poubelles**

Les poubelles dans la rue du Solilab et dans la halle seront débarrassées de leurs couvercles pour éviter les points de contact.

---

*Un grand MERCI à chacun.e,  
pour votre concours et votre respect !*

